



COMMENT FAVORISER LA CREATION D'ENTREPRISE EN FRANCE ?

**Rapport du groupe de travail
« Initiative et création d'entreprise »
Janvier 2004**

SOMMAIRE :

RESUME	Page 3
INTRODUCTION : la France n'a pas d'autre alternative que de favoriser le développement des entreprises	Page 4
DEUX CONSTATS : la France est pauvre en PME les PME sont principalement des micro-structures	Page 5
DIAGNOSTICS répondant au constat 1 (la France est pauvre en PME)	Page 6
DIAGNOSTICS répondant au constat 2 (les PME sont principalement des micro-structures)	Page 10
LES PLANS GOUVERNEMENTAUX depuis 10 ans n'ont créé aucune dynamique	Page 15
LES PROPOSITIONS Propositions mises en œuvre par le Club Horizons	Page 17
LES PROPOSITIONS Propositions pouvant être mises en place par les Pouvoirs Publics	Page 20
COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL « Initiative et Création d'Entreprise »	Page 24

RESUME :

La France n'a pas d'autre alternative que de favoriser la création et le développement des entreprises. Or, notre pays souffre d'un problème entrepreneurial chronique : il entreprend moins que ses concurrents et il produit surtout des microstructures.

Les raisons de ce constat sont à la fois culturelles et techniques. Culturelles avant tout, car la France diffuse mal l'élan entrepreneurial, dès l'école. Et lorsqu'elle veut inciter ses citoyens à entreprendre, elle favorise principalement les entreprises créées « par nécessité » (issues du chômage ou des professions individuelles) par rapport à celles créées « par opportunité », les seules à générer de la croissance et de l'emploi à terme.

A ces freins culturels viennent s'ajouter des handicaps techniques, le plus souvent propres à notre pays. Handicaps au démarrage des entreprises (risques existentiels liés à la condition d'entrepreneur, fiscalité décourageante, complexité administrative) comme au développement des entreprises (rareté des talents et des financements, valorisation insuffisante de la recherche).

Les différents plans gouvernementaux qui se sont succédés depuis dix ans n'ont pas réussi à inverser ces tendances, principalement parce qu'ils se sont dilués en une multitude de « mesurette », la plupart dédiées aux entreprises « par nécessité ».

Le texte qui suit reprend et propose les constats et les diagnostics rapidement exprimés ci-dessus, de façon chiffrée et argumentée. Il émet également des solutions simples mais concrètes pour favoriser la création et le développement des entreprises.

Le Club Horizons se propose de mettre en œuvre certaines d'entre elles.

INTRODUCTION :

la France n'a pas d'autre alternative que de créer et de favoriser le développement des entreprises

Pour des raisons économiques :

Les PME assurent la prospérité du pays :

58 % du chiffre d'affaires de l' « entreprise France », 56% de sa valeur ajoutée, 49% de son exportation et 65% de ses investissements. 19 M€ de valeur ajoutée annuelle due aux créations d'entreprise, soit 2 % de la valeur ajoutée nationale.

Parmi elles, les entreprises technologiques : 2,7% des entreprises françaises, mais 5% des créations d'emplois. Effectifs multipliés par trois en cinq ans ; 0,6 % à 1,6 % de croissance de PIB par an.

Les PME forgent le dynamisme du pays :

Diffusion du goût de l'effort ; réhabilitation de la valeur du travail ; prise en main de son avenir.

Pour des raisons sociales :

Les PME constituent le seul relais de croissance de l'emploi :

530 000 emplois générés par les entreprises créées en 2002. Réduction par les grands groupes de 23 % de leurs effectifs entre 1985 et 1995 à raison de 1500 plans sociaux par an ; augmentation de 15 à 20 % des effectifs des PME sur la même période.

Les PME facilitent l'insertion :

Une place retrouvée au sein de la société par le travail et les perspectives d'enrichissement qui en résultent.

La création d'entreprise se situe au carrefour des enjeux nationaux :

Financement des retraites ; développement du territoire ; etc.

Pour des raisons politiques :

Des millions de gens sont concernés :

2,4 millions d'entrepreneurs, soit plusieurs millions en comptant l'entourage familial. 3 millions de français dotés d'un projet de création précis.

La création est une aspiration pour les forces vives du pays :

56 % des 18-24 ans et 42 % des 25-34 ans désireux d'entreprendre.

Pour ces raisons, notre pays doit aimer ses entrepreneurs

LE CONSTAT :

la France souffre d'un problème entrepreneurial chronique

Constat 1 : la France est pauvre en PME

Elle accuse un retard par rapport à ses compétiteurs

1 million de PME supplémentaires nécessaires (sur 2,4 millions) pour atteindre la densité entrepreneuriale de la Grande Bretagne ou de l'Italie ; doublement nécessaire pour atteindre celle des USA ; 10ème pays européen pour le taux de création d'entreprise.

Le nombre de créations d'entreprise stagne depuis 10 ans

Baisse de 15 % du nombre d'entreprises créées sur la période 1989/1998. Stagnation sur la période 1993/2002 déconnectée des cycles économiques. Frémissement sur le 1^{er} semestre 2003 : + 8 % (voir plus loin).

Constat 2 : les PME françaises sont principalement des micro structures

La France produit surtout des entreprises sans salariés

Aucun salarié pour 80 % des entreprises créées ; moins de trois salariés pour 95% des entreprises au moment de leur création. Moins de cinq salariés pour 90% des entreprises encore vivantes au bout de 5 ans ; plus de 10 salariés pour seulement 2% des entreprises créées cinq ans auparavant.

La croissance des jeunes entreprises s'avère laborieuse

Disparition d'1 entreprise sur 2 au bout de 5 ans.

Les moyennes et grosses PME restent rares

Les TPE (moins de 10 salariés) : 14 PME sur 15. Plus de 20 salariés pour 3 % des PME ; plus de 50 salariés pour 1,2 % des PME ; plus de 200 salariés pour 3 000 PME sur 2,4 millions.

DIAGNOSTICS répondant au constat 1 (la France est pauvre en PME)

Diagnostic culturel : l'entrepreneuriat, insuffisamment diffusé, est mal compris

Au sein de la vie éducative

Aucune sensibilisation dans les cursus scolaires et les programmes de lycées. Aucune école de formation à la création d'entreprise, à part une « filière entrepreneur » dans quelques grandes écoles.

Au sein du monde politique

Attitude dogmatique de la Gauche, déconnectée de la réalité des PME (35 heures, modernisation sociale, fiscalité). Frilosité de la Droite (réformes en demi-teinte, faiblesse du mouvement libéral). Entrepreneurs à l'Assemblée : seulement 6 % des députés.

Par l'image donnée par les entrepreneurs eux-mêmes

Teinte négative du parcours du combattant, du sacrifice de la vie privée, de la pression fiscale, des risques pénaux. Scandales médiatiques.

Dans les familles sans précédent entrepreneurial

3 créations sur 4 issues de familles d'entrepreneurs. Concrétisation de seulement 1,6 % des projets issus de familles non entreprenantes.

Diagnostic technique : l'entrepreneur n'est pas encouragé à se lancer

La situation des entrepreneurs face aux allocations chômage est injuste

Si le créateur est un ancien salarié :

Pendant le montage du projet : indemnités de licenciement et allocations chômage, voire aide (ACCRE) pour le créateur licencié contrairement au démissionnaire. En cas d'échec : allocations chômage pour l'ex-licencié, pas forcément pour l'ex-démissionnaire (si arrêt postérieur à 3 ans ou pour raisons autres que difficultés économiques).

Si le créateur n'a pas été salarié précédemment (30 % des cas) :

Exclusion des allocations de quasiment tous les créateurs : pas d'allocation chômage pour le dirigeant non salarié (profession libérale, artisan, commerçant, gérant majoritaire de SARL... soit 90 % des cas) et rarement pour le dirigeant salarié mandataire social .

L'entrepreneur encourt des risques « existentiels »

Il est souvent responsable sur son patrimoine personnel

Délimitation délicate entre les patrimoines personnel et professionnel du chef d'entreprise. Responsabilité du travailleur indépendant sur ses biens propres. Caution personnelle souvent nécessaire pour l'obtention d'un prêt. Ecran de protection factice entre l'exploitation de la société à responsabilité limitée ou anonyme et le patrimoine de l'entrepreneur. Subjectivité de l'appréciation de la « faute caractérisée de gestion » en cas de faillite.

Il encourt des risques pénaux parfois injustes

140 dispositions pénales pour le mandataire social. Suspicion à priori du « patron » par l'administration

L'échec marque l'entrepreneur de façon indélébile

Suspicion systématique de la part des banquiers et fournisseurs ; fichage public à la Banque de France.

La fiscalité personnelle de l'entrepreneur est décourageante

La conjonction des fiscalités s'avère lourde à supporter

Cas d'un entrepreneur disposant de 10 M€ de patrimoine placés sans risque et 10% d'une entreprise valorisée 5M€ le rémunérant 100 k€ annuel brut. Total des prélèvements fiscaux (charges salariales, IR, ISF) : 275 k€, soit un impôt global de 69% de ses revenus.

La comparaison de la fiscalité européenne est sans appel

Impôt sur les sociétés et sur les plus-values dans les normes européennes, mais avant-dernier rang pour l'impôt sur la fortune, dernier rang pour le taux marginal d'impôt sur le revenu et la fiscalité des dividendes.

La fiscalité de la transmission pose un problème majeur

Dernier rang européen concernant l'impôt sur la transmission d'entreprise. Chute de 20 % des reprises d'entreprises entre 1991 et 2000. 450 000 entreprises à transmettre dans les dix prochaines années, dont 5500 PME sans héritier à partir de 2005.

L'impôt de solidarité sur la fortune entraîne des situations aberrantes

Assujettissement à l'ISF de l'entrepreneur levant des fonds pour assurer la forte croissance de son entreprise, passant sous le seuil des 25 % du capital (avec un patrimoine professionnel inférieur à 50 % de son patrimoine total) tout en ne s'étant jamais enrichi. Facteur psychologique important dans la réticence d'entreprendre en France.

La fiscalité fait perdre à la France une part de son attractivité

Fuite de 75 milliards d'euros entre 1996 et 2000. Rythme annuel actuel : environ 8 milliards d'euros. Transfert de domicile fiscal de 25 000 et 24 000 contribuables en 1997 et 1998. + 34 % d'expatriations en 10 ans.

L'entrepreneur est seul face à la complexité de la création

La création d'entreprises est d'une complexité effrayante

Nombre impressionnant de paramètres juridiques, statutaires et fiscaux :

- Types d'activité

(agricole, profession libérale, artisanale ou commerciale) ;

- Formes juridiques

(entreprise individuelle : agriculteur, artisan, commerçant, ou profession libérale ; société : eurl, sarl, sa, snc, etc., pouvant être artisanale ou commerciale) ;

- Statuts du chef d'entreprise

(agricole, salarié, non salarié), chaque statut comportant des couvertures sociales différentes ;

- Organismes sociaux selon les statuts du dirigeant

(pour le régime non salarié : URSSAF (allocations familiales), CANAM (maladie), CNAPVL (retraites professions libérales), CANCAVA (retraites artisans), ORGANIC (retraites commerçants) ; pour le régime salarié : URSSAF (sécurité sociale), ASSEDIC (assurance chômage), sécurité vieillesse) ;

- **Fiscalités pour le dirigeant d'entreprise**

(bénéfices non commerciaux dans l'impôt sur le revenu pour la profession libérale, bénéfices industriels et commerciaux dans l'IR pour les travailleurs indépendants et les eurl n'ayant pas opté pour l'impôt sur les sociétés, IR pour les sociétés ayant opté pour l'IS) ;

- **Centres de Formalités des Entreprises**

(Chambre des Métiers si activité artisanale, Chambre de Commerce si activité commerciale, Urssaf si profession libérale).

Une semaine par homme et par mois consacrée aux exigences de l'administration par une PME de moins de 10 salariés.

Les structures d'accompagnement sont particulièrement inefficaces

Seulement 10 % des entrepreneurs accompagnés, malgré l'existence de plus de 3 000 structures publiques ou para-publiques (161 Chambres de Commerce dotées de, 106 Chambre des Métiers, 111 Boutiques de Gestion, 152 plate-formes de France Initiative Réseaux, etc.). 4 000 employés affectés à la création d'entreprises dans les seules Chambres de Commerce, soit 2 employés par création par mois. Centres de formalité des entreprises : avant tout des centres d'enregistrement, et non des lieux d'accueil, d'information, d'orientation ou de formation.

DIAGNOSTICS répondant au constat 2 (les PME sont principalement des micro-structures)

Diagnostic culturel : on se focalise sur les entreprises créées par nécessité et non par opportunité

La plupart des entreprises sont créées par nécessité

Entrepreneurs issus du chômage : 44 % des 178 000 créations d'entreprise de 2002.

Professions libérales, artisans et commerçants (entreprises individuelles) : 52 % des entreprises créées chaque année ; sociétés sans salarié (par exemple consultant indépendant) : 30 % des entreprises créées chaque année.

La plupart des mesures encouragent les entreprises créées par nécessité

Aides aux chômeurs, simplifications administratives, capital initial réduit à 1 €, exercice de l'activité à domicile, régimes d'assurance maladie pour les travailleurs indépendants, etc. Sur les 11 premiers mois de 2003 (conséquences du plan Dutreil ?) : +12,5 % d'entreprises créées par rapport à 2002, mais le nombre d'entreprises créées avec salarié est demeuré stable.

Exemple de l'allocation chômage : bénéficie des allocations pendant l'élaboration du projet pour le créateur ex-licencié contrairement au démissionnaire. Absence d'allocations dans certains cas de cessation d'activité du créateur ex-démissionnaire contrairement au licencié.

Les entreprises créées par nécessité n'ont pas vocation à générer des emplois

Pas plus de 5 salariés au bout de 5 ans pour 89 % des entreprises créées par nécessité ; plus de 5 salariés au bout de 5 ans pour 34 % des entreprises créées par opportunité. Comparaison France et Grande-Bretagne en 1998 : respectivement 114 000 et 80 000 entreprises individuelles, mais 3300 et 6000 entreprises de croissance.

Diagnostics techniques : les PME peinent à attirer les ressources

Les financements de départ manquent cruellement aux jeunes entreprises

Seules les entreprises capitalisées génèrent des emplois et sont pérennes

En moyenne 1 emploi créé au bout de trois ans par les entreprises individuelles encore vivantes, contre 10 pour les entreprises sociétales capitalisées entre 75 et 750 k€. Taux de survie à 5 ans de 59 % pour une entreprise disposant d'un capital initial de 15 000 € (bénéficiant en général d'un crédit), contre 38% dans le cas d'un capital de 8 000 € (sans crédit). 55% de taux de survie au bout de cinq ans pour une entreprise ayant bénéficié d'un crédit bancaire (contre 46% pour les autres).

La plupart des entreprises démarrent avec des moyens insuffisants

1/3 des créations doté de moins de 5 000 €, 3/4 de moins de 15 000 €, seulement 1,3 % des entreprises créées capitalisées à plus de 100 k€. Deux fois plus d'entreprises créées avec plus de 100 k€ en Grande Bretagne (et moins d'entreprises individuelles), soit 100 000 emplois de plus quatre an après leur création.

Les aides financières publiques sont mal réparties

Plus de 1200 aides ou subventions locales, nationales ou européennes, pour seulement 3% des créateurs en 1998 (10% en prenant en compte les prêts BDPME ou les garanties Sofaris). Estimation du montant global des mesures d'aide à la création d'entreprise : 2 milliards d'euros, soit 11300 € en moyenne par entreprise créée !

Les crédits bancaires sont rares

Seulement 22% des créations d'entreprise concernées par les crédits bancaires (mais parmi elles 42% des entreprises capitalisées à hauteur de 15 000 € et 67% de celles capitalisées à hauteur de 75 000 €). Micro-crédits risqués et peu rentables pour une banque.

Les fonds de capital-risque désertent la phase d'amorçage des sociétés

Amorçage trop risqué et trop consommateur de temps pour les fonds, d'où le cercle vicieux de la jeune entreprise : besoin d'argent pour développer ses produits, mais besoin de ses produits pour lever de l'argent ! Montants dédiés à l'amorçage en France au 1^{er} trimestre 2003 : 30 M€ pour 10 opérations (contre 43 M€ au 1^{er} trimestre 2002, 111 au 1^{er} trimestre 2001, 349 M€ au 1^{er} trimestre 2000). Financement d'amorçage principalement issu des 17 fonds publics ayant soutenu 75 projets sur 2002.

Les « Business Angels » sont peu incités à prendre des risques

Proportionnellement 10 à 20 fois moins de business angels en France (3000 estimés) qu'en Grande-Bretagne (50 000) et aux Etats-Unis (300 à 500 000). Incitations fiscales contraignantes, plafonnées et peu encourageantes (réduction fiscale limitée à 5 ou 10 000 €), impôt sur la fortune.

L'entreprise finance la TVA sur ses achats à la place de l'Etat

Remboursement tardif de la TVA sur les achats (conditionné à l'obtention de chiffre d'affaires), entraînant un besoin de financement supplémentaire, surtout pour les entreprises technologiques (dépenses immédiates importantes pour des revenus ultérieurs).

Les PME peinent à attirer les talents

Les diplômés privilégient les grands groupes

95 % des promotions des écoles de commerce et d'ingénieurs vers les grandes entreprises. PME absentes des campus. 1 à 2 créations par promotion dans les 10 premières grandes écoles de commerce.

Le niveau des charges sociales est rédhibitoire

La France à l'avant dernier rang européen : 2800 € de coût pour l'entreprise pour 1500 € net versé au salarié. Charges sociales forfaitaires au démarrage de l'activité, indépendamment de ses revenus. Exonération de charges patronales pour l'embauche du premier salarié supprimée à partir du 1/1/2002.

Les outils de fidélisation des hauts potentiels sont très imparfaits

Plans d'intéressement et de participation usuels très limités. Plan d'Epargne Entreprise plus proche d'une retraite complémentaire (avec des montants limités) que d'une participation capitalistique. Régime des stock options peu favorable aux salariés (fiscalité peu avantageuse, contraignante et complexe, suivant les moments de souscription et de vente et les montants vendus). Régime des Bons pour Créateurs d'Entreprise encore imparfaits (impossibilité de fixer un prix préférentiel de souscription pour les salariés, exclusion des PME de plus de 15 ans, soumis en général à l'ISF).

La formation continue est souvent sacrifiée au sein des PME

Proportion d'entreprises organisant des actions de formation au cours d'une année structurellement faible en France : 46%, contre 85% en Allemagne, ou 56% aux Pays Bas. Plan de formation pour seulement 42% des PME de moins de 20 salariés (bénéficiant à 8,7 % de leur effectif) et 10 % des entreprises de moins de 10 salariés. Dépenses de formation moyennes des entreprises de moins de 10 salariés : 40 € par personne et par an. Taux d'accès au cours d'une année à une formation pour un ouvrier non qualifié dans une entreprise de 10 à 59 salariés : 2,6%. Inversement, deux fois plus de chances pour un ouvrier qualifié dans un grand groupe de suivre une formation qu'un cadre supérieur d'une petite entreprise.

L'expérience à l'export reste l'apanage des grands groupes

Les PME indépendantes : 15 % des exportations françaises, réparties entre 90 000 entreprises (dont 60 000 entreprises totalisant 0,3 % des exportations).

Le savoir-faire technologique manque aux PME

En 2000, commandes en ligne pour seulement 13 % des PME industrielles françaises (31 % en Grande Bretagne, 34 % au Danemark, 47 % en Suède) ; vente en ligne pour 9 % des PME industrielles françaises (15 % en Grande Bretagne, 26 % au Danemark, 17 % en Suède).

Diagnostics techniques propres au cas des entreprises technologiques

La recherche française crée péniblement des entreprises

La valorisation de la recherche publique est moins performante qu'ailleurs

23ème rang des pays industrialisés pour le transfert technologique vers l'industrie. Entreprises technologiques : entre 0,6 % et 1,6 % de croissance de PIB par an, contre 8 % aux USA. Part française des brevets dans la recherche mondiale tombée de 8,4 % en 1990 à 7,2 % en 1999. PME absentes des programmes de recherche.

Les unités de valorisation des centres de recherches ne sont pas adaptées

Déconnexion culturelle avec les réalités du marché concurrentiel ; peu d'expérience du monde des affaires ; multiplicité des directions concernées par un même projet ; liens distants avec les chercheurs sur le terrain ; manque de moyens privant les unités de personnes expérimentées et formées aux métiers de l'entreprise.

Les incubateurs de projets créent peu de valeur ajoutée

Incompétence des 31 incubateurs publics régionaux pour analyser un marché, lever des capitaux, construire une équipe, appuyer les démarches commerciales et conseiller sur les questions de management. Activité non rentable et trop aléatoire pour des incubateurs privés (inexistants aujourd'hui).

Le manque de financement initial est particulièrement handicapant

Les fonds requis au démarrage sont importants

Coût du développement des technologies, dépôt de brevets, financement de la croissance, cycles de développement plus longs, soit un besoin de plusieurs millions d'euros sur les premières années.

Les sources de financement sont quasiment introuvables

Risque incompatible avec un crédit. Investisseurs providentiels refroidis pas l'éclatement de la bulle technologique. Fonds d'investissement orientés vers les sociétés matures : 10 fois moins de financement d'amorçage qu'il y a 3 ans.

Les fonds technologiques publics ou subventionnés ont une efficacité limitée

Mauvais résultats des Fonds Communs de Placement pour l'Innovation, rendant les prochaines levées incertaines. Capacité d'action limitée des fonds publics ; intervention calquée sur les investisseurs privés.

Les entreprises innovantes font face à une véritable pénurie de main d'œuvre qualifiée

La France ne forme pas suffisamment d'ingénieurs

Environ 100000 ingénieurs diplômés chaque année, pour des besoins estimés en 2010 à 200000 ingénieurs par an. Besoins nets dans les NTIC estimés à 380 000 postes entre 2000 et 2010, dont 245000 de niveau Bac+4 ou 5.

L'intéressement des salariés, bien que déterminant, est trop contraignant

Hauts potentiels formés et qualifiés (donc chers et courtisés), attirés par l'intéressement à défaut du salaire, face à un système des stock-options inopérant, et à celui des BSPCE incomplet.

LES PLANS GOUVERNEMENTAUX DEPUIS 10 ANS N'ONT CREÉ AUCUNE DYNAMIQUE

Loi Madelin (1994) :

efficace, mais orientée vers les entreprises sans salariés

Simplification des formalités administratives des entreprises individuelles. Déductibilité fiscale des cotisations prévoyance et retraites pour les entrepreneurs individuels ou gérants majoritaires de SARL.

Loi Allègre (1999) :

pertinente pour valoriser la Recherche, mais résultats encore modestes

Mobilité des chercheurs vers l'entreprise (en permettant qu'ils deviennent dirigeant ou actionnaires) ; transformation d'une recherche en projet industriel (création de 31 incubateurs technologiques et des cellules de valorisation de la recherche au sein des centres de recherche) ; amélioration du cadre fiscal des PME innovantes (régime des FCPI, remboursement des frais de personnel pour l'embauche d'un jeune chercheur, assouplissement du cadre des BSPCE) ; assouplissement du cadre juridique afin de l'adapter à la rapidité de croissance des sociétés innovantes (extension du régime des sociétés à actions simplifiées).

Sur les 4 premières années d'application, participation de 292 chercheurs à une entreprise comme dirigeant ou gérant. Accueil de 344 entreprises (ayant créé 1300 emplois) par les incubateurs. Création de 10 fonds d'amorçage dotés de 136 M€. 529 M€ de crédits impôts-recherche en 2000. 16 réseaux d'innovation technologique créés (espace, aéronautique, NTIC, énergie, environnement) pour coordonner 707 projets entre la recherche publique et le monde industriel.

Plan Jospin (2000) :

typiquement orienté vers les entreprises créées par nécessité

Prêts pour la Création d'Entreprise (BDPME) : entre 3000 et 8000 € par prêt, accompagné obligatoirement d'un crédit bancaire. Simplification de la création : diminution du coût des formalités administratives, libération progressive du capital des SARL, baisse des cotisations des entrepreneurs individuels. Aides pour la création dans des zones sensibles. Aides aux créateurs en situation difficile (PARE, EDEN).

Loi Dutreil (2003) :

entre mesures liées aux micro-entreprises et mesurées sur de vrais sujets

Mesures liées aux entreprises individuelles : simplification administratives (SARL à 1 €, démarrage sans attendre l'immatriculation, déclaration de l'entreprise par internet, simplification des règles de domiciliation) ; protection des entrepreneurs individuels (protection de l'habitation principale, information sur les cautions) ; focalisation sur le « free lance » ex salarié (inopposabilité de la clause d'exclusivité, exonération de cotisation sociale, travail à temps partiel autorisé dans l'entreprise, contrat d'appui au projet d'entreprise, reconnaissance de l'activité occasionnelle, présomption de non salariat pour la sous-traitance) ; exonération des plus values pour des cessions inférieures à 350 k€. Souplesse financière au démarrage (déduction plafonnée à 20000 € des intérêts d'emprunt en cas de reprise d'une entreprise, possibilité de retrait anticipé d'un livret d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne en actions, extension des dispositifs vers les personnes en difficulté).

Transmission d'entreprises : abattement des successions applicables aux donations, droits exonérés pour donation aux salariés, harmonisation des droits d'enregistrement.

Charges sociales : différé du paiement des cotisations salariales la première année.

Financement des entreprises : création de fonds de proximité (FIP) ; incitation des business angels (augmentation des plafonds de réduction d'impôt, déduction des investissements de l'ISF, augmentation du plafond de déduction des pertes en capital).

Résultats sur le 1^{er} semestre 2003 : + 8% d'entreprises créées, mais -1% d'entreprises créées avec salariés.

Plan Fontaine-Haigneré (loi des finances 2004) :

du concret pour les entreprises innovantes

Facilités fiscales pour l'entreprise : exonération de l'impôt sur les bénéfices des 3 premiers exercices, refonte du crédit d'impôt-recherche, exonération des taxes foncière et professionnelle, exonération des charges sociales des personnes affectées à la recherche.

Incitation pour les business angels : possibilité de créer des sociétés unipersonnelles d'investissement, exonérées d'impôt sur les plus-values et dividendes.

LES PROPOSITIONS

Propositions mises en œuvre par le Club Horizons

1. Sensibiliser les lycéens à la création d'entreprise

- Objectif :** faire découvrir aux jeunes la création d'entreprise comme source d'épanouissement et d'enrichissement.
- Postulats :** c'est vers l'âge de 16 ans qu'il faut commencer à sensibiliser les futurs créateurs. Seuls les entrepreneurs eux-mêmes peuvent donner envie d'entreprendre.
- Existant :** aucune sensibilisation à l'entreprise d'une manière générale dans les lycées, sensibilisation très insuffisante durant les études supérieures.
- Méthode :**
- témoignage en classe de 1ère (« voilà ce que j'ai fait et ce que j'en ai retiré ») ;
 - approfondissement en terminale (« voilà comment j'ai fait »).

Actions du Club Horizons :

1. Constitution d'un réseau « d'entrepreneurs témoins » ;
2. Organisation d'une quinzaine de témoignages dans les lycées d'ici juin 2004 ;
3. Industrialisation du processus avec l'aide des pouvoirs publics.

2. Créer un cursus de formation et de coaching dédié aux créateurs d'entreprise

- Objectif :** accompagner le démarrage et le développement des entreprise.
- Postulat :** l'entrepreneur débutant souffre souvent de lacunes théoriques et d'absence de réseau au démarrage de son activité.
- Existant :** quelques formations existent dans les Chambres de Commerce ou à l'ANPE, et dans les filières Entrepreneuriat des grandes écoles.
- Méthode :**
- Sélectionner les candidats sur leurs seuls personnalité et projet ;
 - Former les entrepreneurs sur les éléments clés de l'entreprise ;
 - Attribuer des coachs à chaque entreprise créée.

Actions du Club Horizons :

1. Constitution d'un réseau de coachs (ex-entrepreneurs disponibles par exemple),
2. Sélection des premiers candidats (3 projets retenus à fin mars 2004 avec attribution des coachs parmi les membres du Club),
3. Industrialisation du processus.

3. Inciter les Grands groupes à encourager l'entrepreneuriat

- Objectif :** intégrer « l'aide à l'entrepreneuriat » dans les notations et l'évaluation des Groupes.
- Postulat :** l'aide à l'initiative est une exigence citoyenne devant être encouragée et mesurée comme le sont les questions d'éthique ou le respect de l'environnement.
- Existant :** rien n'existe sur ce sujet aujourd'hui.
- Méthode :**
- Mesurer au sein des Groupes leurs propensions à faire travailler les PME comme fournisseurs ou sous-traitants, et leur capacité à favoriser l'essaimage ;
 - En déduire une notation.

Actions du Club Horizons :

1. Identification d'ici le 31 mars 2004 d'un groupe pilote, avec lequel définir les procédures et outils de mesures « d'aide à l'entrepreneuriat ».
2. Industrialisation du processus avec les agences de notation.
3. Incitations par les pouvoirs publics.

LES PROPOSITIONS

Propositions pouvant être mises en place par les Pouvoirs Publics

1. Créer un choc psychologique chez les Business Angels, en permettant de déduire des impôts 50 % de leur investissement, sans plafond.

Objectif : mobiliser les 120 000 investisseurs providentiels français disposant d'un potentiel de 6 milliards d'euros, ainsi que les salariés qui voudraient investir dans leur entreprise.

Postulat : rien ne remplace les financements directs accompagnés de conseil : les business angels détiennent la clé du financement d'amorçage (aux Etats-Unis, ils ont investi 110 milliards de \$ dans l'amorçage, quand les fonds institutionnels y investissaient 15 et l'Etat 10).

Existant : déduction de 25 % des investissements, plafonnée à 5000 € (célibataire) ou 10000 € (marié), assortie de contraintes multiples.

Méthode : permettre la déduction de 50 % des sommes investies sans plafond avec :

1. la conservation des titres pendant 5 ans ;
2. le report d'imposition sur les plus-values en cas de réinvestissement des gains ;
3. aucune contrainte sur la géographie du capital ;
4. la déduction de toutes les pertes du revenu imposable.

2. Donner à l'entrepreneur les mêmes droits aux allocations chômage que le salarié

- Objectif :** assurer à l'entrepreneur une allocation chômage en cas d'échec quelle qu'en soit la circonstance.
- Postulat :** même si le risque est inhérent à la création d'entreprise, l'entrepreneur doit au moins bénéficier des mêmes droits au chômage que le salarié.
- Existant :** il ne touche une allocation que s'il est ancien salarié et, s'il est démissionnaire, que si son entreprise cesse son activité avant 3 ans « pour des raisons indépendantes de sa volonté ».
- Méthode :**
- Donner les mêmes droits à tout ex-salarié entrepreneur, démissionnaire ou non,
 - créer un mécanisme de cotisation Assedic pour ceux qui n'ont pas été salariés.

3. Refondre les structures d'accueil du créateur en de vrais centres d'accompagnement

Les Chambres de Commerce (4000 personnes dédiées à la création d'entreprise) pourraient être dotées d'une qualification et d'une valeur ajoutée d'accompagnement (et non de simple enregistrement), afin de devenir les véritables pivots du tissu local des PME. Les aides publiques (plus de 2 milliards d'euros) y seraient fondues.

3.a. créer un véritable cursus de formation et de coaching pour entrepreneurs (cf ci dessus)

3.b. accompagner l'entrepreneur dans la croissance de son entreprise

Objectif : faire profiter pleinement l'entrepreneur du tissu local

Postulat : l'entrepreneur souffre d'isolement

Existant : quasiment rien

Méthode : par un lien personnalisé entre le centre d'accompagnement et l'entrepreneur :

1. répondre à ses demandes d'informations (sur le modèle de la « hot line ») ;
2. le mettre en relation avec des entrepreneurs en disponibilité ou des retraités ;
3. établir avec lui un plan annuel de formation pour ses équipes,
4. le mettre en relation avec les clients potentiels du tissu économique local ;
5. le mettre en relation avec les laboratoires et les centres de recherches ;
6. lui permettre une présence dans les forums d'emploi des écoles et universités ;
7. le mettre en relation avec les business angels intéressés par son projet.

3.c. accorder aux entreprises ainsi créées une avance remboursable de 15 000 €

Objectif : créer un levier pour lever des fonds propres.

Postulats : 15000 € est un seuil déterminant ; les aides existantes sont inefficaces.

Existant : des aides mal réparties totalisant plus de 2 milliards d'euros (soit 130 000 fois 15 000 €)

Méthode :

- Réaffectation de ces aides vers les entreprises créées à la fin du cursus,
- Remboursement à l'apparition des premiers cash flows positifs,
- Accompagnement d'une garantie Sofaris à hauteur de 90% pour tout prêt complémentaire.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

" Initiative et Création d'Entreprise "

Pilote

Philippe HAYAT

Responsable pôle Innovation, SG AM,
Professeur à l'ESSEC

Alfred AFFOYON

Assistant Manager, KPMG

Michaël BOUMENDIL

Président, Sixième Son

Pierpaolo CARPINELLI

Associé, Rothschild

Francis JOYAUD

PDG, AFD

Pierre KOSCIUSKO-MORIZET

PDG, Price Minister

Thomas LEGRAIN

PDG, Coach'Invest

Fabrice de L'EPINE

DG, Première Ligne

Grégory MAGER

Fondateur, Parfum d'Image

Françoise ONNO

Ingénieur développement, Arcelor

Jean-Michel PLANCHE

Président, Witbe